

---

**Comité préparatoire  
de la Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2020**

Distr. générale  
31 mai 2019  
Français  
Original : anglais

---

**Troisième session**

New York, 29 avril-10 mai 2019

**Compte rendu analytique (partiel)\* de la 19<sup>e</sup> séance\*\***

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 10 mai 2019, à 10 heures

*Président :* M. Syed Hussin ..... (Malaisie)

**Sommaire**

Adoption du rapport final et des recommandations du Comité préparatoire destinés à la Conférence (*suite*)

Questions diverses

Clôture de la session

---

\* Il n'est pas établi de compte rendu pour le reste de la séance.

\*\* Il n'est pas établi de compte rendu pour la 18<sup>e</sup> séance.

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*La séance est ouverte à 10 h 20.*

*Le débat faisant l'objet du présent compte rendu analytique commence à 11 h 20.*

### **Adoption du rapport final et des recommandations du Comité préparatoire destinés à la Conférence (suite)**

1. **Le Président** indique qu'après l'adoption du rapport final du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020, une délégation supplémentaire a informé le Secrétariat de sa participation au Comité. S'il n'y a pas d'objection, il ajoutera cette délégation à la liste des participants et modifiera le paragraphe 9 du rapport final en conséquence.

2. *Il en est ainsi décidé.*

3. **Le Président** croit comprendre que la version révisée du projet de recommandations figurant dans le document NPT/CONF.2020/PC.III./CRP.4./Rev.1 n'exige pas de consensus. Il a donc décidé de le publier en tant que document de travail du Président intitulé « Recommandations du Président à la Conférence d'examen de 2020 » (NPT/CONF.2020/PC.III/WP.49), soumis de sa propre initiative sans préjuger de la position des délégations ou du résultat final de la Conférence d'examen de 2020.

4. Il a également établi un document intitulé « Réflexions du Président de la session de 2019 du Comité préparatoire » (NPT/CONF.2020/PC.III/14), qui sera publié sous sa seule responsabilité. S'appuyant sur la pratique instaurée par les présidents des deux premières sessions du Comité préparatoire, le Président y exprime son point de vue personnel sur l'état d'avancement de l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en particulier dans le cadre du mandat de la troisième session du Comité. Il espère que ce document aidera le Comité à poursuivre ses travaux.

### **Questions diverses**

5. **M. Hwang** (France), s'exprimant également au nom de 89 autres pays, indique qu'il va faire une déclaration au sujet du défi nucléaire nord-coréen et invite tous les États parties au Traité sur la non-prolifération à y souscrire. Il souhaite que sa déclaration soit annexée au document final de la Conférence d'examen.

6. Les pays souscrivant à cette déclaration déplorent vivement la menace grave et persistante pour la paix et la sécurité régionales et internationales que représentent les programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques que la République populaire démocratique

de Corée a développés et poursuit en violation des résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies à ce sujet. Ils saluent les deux sommets tenus entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée, ainsi que les trois sommets intercoréens de 2018, qui ont contribué à réduire les tensions et à rétablir le dialogue. Ils saluent également l'engagement réaffirmé de la République populaire démocratique de Corée vers une dénucléarisation complète, tout en notant que les mesures qu'elle a prises ne sont pas à la hauteur de cette intention qu'elle a exprimée. Ils encouragent la République populaire démocratique de Corée à éviter toute provocation et l'appellent à continuer les discussions avec les États-Unis sur la dénucléarisation.

7. Ils exhortent la République populaire démocratique de Corée à prendre des mesures concrètes aux fins de l'abandon complet, vérifiable et irréversible de toutes ses armes nucléaires et de tous ses missiles balistiques ainsi que de tous les programmes associés, et à cesser immédiatement toutes les activités connexes, conformément à toutes les résolutions du Conseil de sécurité à ce sujet. Ce n'est qu'en adoptant ces mesures concrètes que les États signataires de la déclaration assureront le maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales, ce qui contribuera également à la préservation du régime international de non-prolifération, dont le Traité sur la non-prolifération reste la pierre angulaire. Ils demeurent résolus à renforcer à la fois le régime de non-prolifération et le Traité sur la non-prolifération.

8. Ils réaffirment que la République populaire démocratique de Corée ne peut avoir et n'aura jamais le statut d'État doté de l'arme nucléaire conformément au Traité sur la non-prolifération. Ils continuent d'exhorter la République populaire démocratique de Corée à s'acquitter pleinement de toutes les obligations qui lui incombent en vertu de l'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité sur la question, et à se conformer rapidement au Traité sur la non-prolifération et aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ils réaffirment qu'ils appliqueront fidèlement et scrupuleusement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et appellent tous les États membres à appliquer pleinement toutes les sanctions du Conseil de sécurité. Ils s'engagent à cette fin à renforcer davantage encore la coopération internationale.

9. **M. Wood** (États-Unis d'Amérique), prononçant une déclaration conjointe de son pays et de 51 autres pays publiée sous la cote NPT/CONF.2020/PC.III/12, dit qu'en leur qualité de parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ces États se déclarent

profondément préoccupés par le fait que la République arabe syrienne continue de ne pas respecter l'Accord de garanties qu'elle a conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le cadre du Traité, en ce qui concerne la construction d'un réacteur nucléaire non déclaré à Deïr el-Zor. Près de huit ans se sont écoulés depuis que le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a constaté que le fait que la Syrie n'ait pas déclaré le réacteur de Deïr el-Zor constituait une violation des obligations qui lui incombent au titre de l'Accord de garanties. Il demeure préoccupant que le Directeur général de l'AIEA ait constaté que le réacteur de Deïr el-Zor présentait des caractéristiques comparables à celles du réacteur modéré au graphite et refroidi par gaz de Yongbyon (République populaire démocratique de Corée).

10. Les États signataires de la déclaration conjointe regrettent vivement que la Syrie n'ait pas donné suite à la demande du Directeur général de l'AIEA lui demandant de coopérer avec l'Agence en ce qui concerne les questions non résolues soulevées par le non-respect de ses obligations. Ils constatent avec inquiétude que le Directeur général de l'AIEA a confirmé que la Syrie n'avait pas engagé de discussions de fond avec l'AIEA sur la nature du site ou d'autres sites connexes depuis juin 2008. Le non-respect par la Syrie des garanties de l'AIEA demeure extrêmement préoccupant et représente une violation des dispositions de l'article III du Traité.

11. Les États signataires de la déclaration conjointe soulignent que le plein respect des obligations découlant du Traité est une condition essentielle pour que toutes les parties au Traité puissent bénéficier des avantages partagés en matière de sécurité, et qu'il est essentiel de prendre des mesures en cas de non-respect pour préserver l'intégrité du Traité et la crédibilité du système de garanties de l'AIEA. Le respect des obligations en matière de non-prolifération est également un élément essentiel des efforts visant à promouvoir la sécurité régionale et la maîtrise des armements.

12. Les États signataires de la déclaration conjointe se font l'écho de l'appel lancé par le Directeur général et le Conseil des gouverneurs de l'AIEA à la Syrie pour qu'elle coopère pleinement et sans plus tarder avec l'AIEA sur toutes les questions non résolues relatives au site de Deïr el-Zor et à tous les sites connexes, et qu'elle donne accès à l'ensemble des informations, sites, matières et personnes nécessaires pour que l'Agence puisse résoudre toutes les questions en suspens et donner les assurances nécessaires quant au caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire syrien.

13. **M. Zhang** Junan (Chine) dit que toute la communauté internationale aspire à la dénucléarisation rapide de la péninsule coréenne et que celle-ci est dans l'intérêt de toutes les parties. La Chine espère que les parties concernées attacheront toute la valeur qu'ils méritent aux gains durement acquis dans l'établissement d'un dialogue et l'apaisement des tensions. Les États parties au Traité doivent jouer un rôle constructif à cet égard. La Chine continue de penser que le Comité préparatoire n'est pas l'instance appropriée pour régler la question de la péninsule coréenne.

14. **M. Yermakov** (Fédération de Russie) indique qu'il ressort essentiellement de la présente session du Comité préparatoire qu'aucun État partie n'a remis en question la viabilité à long terme du Traité sur la non-prolifération, qui constitue la pierre angulaire du système international de sécurité. Le Traité est une solution harmonieuse à l'appui de la non-prolifération, du désarmement et de la coopération en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Il constitue également un exemple unique en son genre de diplomatie multilatérale efficace et de collaboration entre les États parties en vue de relever des défis internationaux. Si les recommandations du Président ne peuvent être adoptées par consensus compte tenu des divergences grandissantes entre les États parties, la session a donné le ton juste pour l'établissement d'un débat constructif à la Conférence d'examen de 2020. La délégation russe, qui a exposé en détail ses priorités dans plusieurs déclarations et documents de travail, espère que d'autres États parties suivront une démarche tout aussi constructive.

15. Tout État partie a incontestablement le droit de défendre son point de vue même si celui-ci est fondamentalement contraire au régime de non-prolifération. D'ailleurs, la délégation russe se réjouit du fait que les soi-disant démocraties occidentales défendent leur position, car elles révèlent ainsi leur véritable visage. Pendant la session, les représentants d'un certain nombre d'États se sont opposés ouvertement aux efforts visant à relever des défis critiques en vue de la bonne exécution du Traité sur la non-prolifération, tels que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et la mise en œuvre systématique du Plan d'action global commun. Plusieurs membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ont soutenu l'idée odieuse selon laquelle la participation des États non dotés d'armes nucléaires aux exercices de formation nucléaire

pouvait être compatible avec le régime du Traité sur la non-prolifération.

16. Qui plus est, les États-Unis ont ouvertement bafoué leurs obligations en vertu de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies et interféré illégalement sur la composition des délégations nationales en retardant la délivrance de visas à des représentants d'États Membres souhaitant assister à des événements tenus au siège de l'Organisation à New York. Ainsi, plusieurs représentants de la Fédération de Russie n'ont pas pu assister à la présente session du Comité préparatoire, ce qui est totalement absurde et inacceptable dans le contexte de la diplomatie multilatérale. Les fondateurs de l'ONU n'auraient jamais pu imaginer que le pays qui a eu l'honneur d'être choisi pour accueillir le Siège de l'Organisation profanerait de manière aussi cynique l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies. Par leurs agissements, les États-Unis portent atteinte à la Charte et discréditent le Secrétaire général et le Secrétariat, qui sont chargés de veiller à ce que les réunions de l'Organisation se déroulent sans heurt, quel que soit le lieu où elles sont organisées.

17. La Fédération de Russie prie instamment les États-Unis de s'acquitter de leurs obligations sans condition et de garantir aux représentants russes l'accès à toutes les manifestations de l'ONU qui se tiennent aux États-Unis, y compris à la Conférence d'examen de 2020. Si, d'ici à la fin de 2019, tous les membres de la délégation russe devant participer à la Conférence n'ont pas reçu de visa à entrées multiples valable un an, le Secrétariat devra trouver un lieu plus hospitalier pour accueillir les sessions de la Commission du désarmement, de la Première Commission et de la Conférence d'examen. L'orateur a demandé au Secrétaire général de prendre acte personnellement de cette question et de suivre de près la situation afin de veiller à ce que les États-Unis ne prennent pas de mesures illégales contre des représentants officiels des États membres de l'ONU.

18. **M. Hallak** (République arabe syrienne) dit que sa délégation est surprise de la déclaration faite par le représentant des États-Unis au nom de plusieurs États. Les conclusions tirées par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA, présentées dans le rapport du Directeur général de l'Agence en 2011, sont fondées sur des informations issues de sources libres qui ont été fabriquées de toutes pièces par les services de renseignement que l'on sait. Comme l'indique l'emploi de termes comme « probablement », elles comportent des allégations, ce qui est insuffisant au regard des normes fixées par l'Agence en matière d'éléments de preuve. Par ailleurs, le Conseil des gouverneurs a adopté ces conclusions à la

suite d'un vote mais un grand nombre d'États Membres ont voté contre.

19. Les allégations formulées contre la République arabe syrienne ne tiennent pas compte du fait que, dans son rapport au Conseil des gouverneurs, le Directeur général de l'Agence a indiqué que les informations relatives au site de Deïr el-Zor n'avaient pas été soumises à temps et qu'il avait été fait usage de la force avant que l'Agence n'ait pu établir les faits conformément aux responsabilités que lui confèrent le Traité et l'Accord de garanties de la Syrie.

20. Le Gouvernement syrien a coopéré pleinement avec l'AIEA et autorisé les inspecteurs de l'Agence à visiter le site de Deïr el-Zor qui avait été attaqué par l'armée de l'air israélienne, ainsi qu'à se déplacer librement dans toute la zone et à prélever des échantillons d'environnement. Il a fait preuve de souplesse et de rigueur dans la résolution des questions demeurées en suspens, a répondu rapidement aux demandes de l'Agence et communiqué avec celle-ci en 2011, ce qui a permis de définir un plan d'action visant à régler ces questions. Les États-Unis et d'autres pays, et non la Syrie, sont à blâmer pour l'échec du plan d'action, car ils ont fait pression sur l'AIEA pour que celui-ci ne soit pas exécuté afin d'exercer le chantage politique qui a été révélé par Wikileaks.

21. Selon le rapport de l'AIEA sur l'application des garanties, publié en 2018, les matières nucléaires déclarées par la République arabe syrienne étaient utilisées à des fins pacifiques. Il est également précisé dans ce rapport que la Syrie a respecté dans les délais ses obligations légales au regard de l'Accord de garanties et du Traité.

22. La manière immorale dont les États-Unis ont affranchi Israël de toute responsabilité concernant son attaque est un exemple choquant des politiques irresponsables qu'ils mènent et qui font des ravages dans la région : l'invasion de l'Iraq, la destruction de la Libye ou encore la mobilisation de hordes de terroristes du monde entier contre la Syrie. L'orateur est consterné par le fait que le Conseil de sécurité et l'AIEA n'ont pas condamné l'attaque militaire perpétrée par Israël en Syrie, ainsi que par le refus d'Israël de coopérer avec l'Agence.

23. Israël a officiellement revendiqué l'attaque contre le site de Deïr el-Zor. Il incombe donc à Israël de collaborer avec l'AIEA afin de faire toute la lumière sur la pollution causée par l'attaque et la présence d'uranium anthropique sur le site. Il est inutile de débattre sur cette question sans la coopération d'Israël, qui est responsable de l'attaque.

24. Il est inacceptable que, cinquante ans après son adoption, le Traité continue de faire l'objet de violations flagrantes qui n'ont suscité aucune réaction. Le Gouvernement syrien exige donc que la question du non-respect du Traité par les États-Unis soit réglée. Le transfert d'armes nucléaires américaines vers des États non dotés d'armes nucléaires, tels que l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, la Turquie et les Pays-Bas, constitue un manquement de la part de tous les pays concernés. Le fait que les États-Unis aient placé des armes nucléaires dans les eaux territoriales de plusieurs États constitue également une violation du Traité, et les États concernés doivent y remédier.

25. Dans ce contexte de non-respect généralisé du Traité, la déclaration faite par le représentant des États-Unis est un comble d'hypocrisie : certains États signataires de la déclaration ont reçu des armes nucléaires américaines, d'autres se livrent à une coopération militaire nucléaire avec Israël, en violation des obligations découlant du Traité et des documents finaux des précédentes Conférences d'examen. L'État américain a montré par ses actes qu'il est l'État partie qui a le plus souvent violé le régime de non-prolifération des armes nucléaires. La prochaine Conférence d'examen doit s'attaquer à ce problème avec fermeté.

26. Les allégations formulées par les États-Unis contre la République arabe syrienne manquent de crédibilité car ces derniers ont machiné une conspiration contre la Syrie avec d'autres pays. Si les États-Unis avaient réellement l'intention de faire respecter le Traité comme ils le prétendent, ils auraient contraint Israël à adhérer au Traité en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et à placer toutes ses installations nucléaires sous le régime d'inspection de l'AIEA, plutôt que de s'opposer à la proposition de création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et de menacer d'exercer leur droit de veto.

27. **M. Wood** (États-Unis d'Amérique), répondant aux observations formulées par le représentant de la Fédération de Russie, dément une fois de plus l'affirmation selon laquelle les États-Unis et d'autres pays de l'OTAN porteraient atteinte au Traité sur la non-prolifération en raison de leurs accords de partage du nucléaire. La Fédération de Russie sait pertinemment que ces accords ont été dûment pris en compte lors de la négociation du Traité. Il est donc grand temps de tourner la page. En ce qui concerne les demandes de visas pour les États-Unis, le Comité préparatoire n'est pas l'instance appropriée pour étudier la question. M. Wood invite donc le représentant de la Fédération de Russie à s'adresser au Comité des relations avec le pays hôte, tout en soulignant que les États-Unis prennent très au sérieux leurs obligations de pays hôte et ont rejeté les

demandes dans le respect de la législation et de l'Accord de Siège.

28. Répondant aux observations formulées par le représentant de la République arabe syrienne, M. Wood dit que la remise en question répétée des données factuelles sur lesquelles s'appuient les constatations de l'AIEA concernant le réacteur de Deir el-Zor est injustifiée et fondée sur des motifs politiques. Le rapport publié en mai 2011 par le Directeur général de l'Agence, qui présente en détails les faits laissant penser que l'installation en question est très probablement un réacteur nucléaire, peut être consulté sur le site Web de l'AIEA. Les États-Unis font pleinement confiance aux évaluations techniques indépendantes menées par l'AIEA.

29. **M. Patriota** (Brésil), s'exprimant au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, dit que, même s'il aurait été préférable de parvenir à un consensus sur un ensemble de recommandations, le Comité a fait un pas en avant grâce à l'atmosphère généralement constructive qui a prévalu tout au long des réunions, à la participation de l'ensemble de ses membres et à la conduite équilibrée des travaux par le Président. La délégation brésilienne est convaincue que des efforts continueront d'être faits en vue d'obtenir des résultats probants en 2020.

30. **M. Yermakov** (Fédération de Russie), exerçant son droit de réponse à la suite des commentaires du représentant des États-Unis, dit qu'il n'a porté aucune accusation contre les États-Unis au cours de la présente session. Les États-Unis ont le droit de se servir de l'instance qu'offre l'Organisation des Nations Unies pour exprimer leur position nationale, y compris leur refus de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, bien qu'ils soient à l'origine de ce traité et que la ratification de ce dernier ait été une priorité pour le gouvernement précédent. Les États-Unis se sont en outre retirés du Plan d'action global commun, un accord de la plus haute importance élaboré également de leur initiative. Le pays s'est aussi employé, à bien des égards, à faire obstacle à la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, alors qu'il a été auteur de la résolution sur le Moyen-Orient de 1995. Les États-Unis sont également d'avis que la participation des États membres de l'OTAN aux préparations de frappes nucléaires contre la Fédération de Russie permet de renforcer le régime du Traité sur la non-prolifération.

31. Même s'il est convaincu que la majorité absolue des États parties au Traité ne sont pas de cet avis, M. Yermakov indique que l'objectif de sa déclaration précédente était d'appeler l'attention sur le fait que les

États-Unis n'étaient pas parvenus à faire preuve de diplomatie ni à engager de dialogue, au point de refuser des visas à des représentants souhaitant assister à des événements organisés au Siège de l'Organisation. Faute d'arguments pour défendre leur position, les États-Unis ont dû avoir recours à des méthodes inacceptables aux termes de la Charte des Nations Unies. Il est grand temps que les États-Unis cessent de faire obstacle aux événements organisés par l'ONU en se cachant derrière un comité qui se réunit deux fois par an et qui n'est pas parvenu à régler la situation.

32. Les États-Unis n'ont et n'auront jamais le droit d'imposer leur point de vue aux autres États ni au Secrétariat sur des questions d'organisation. Si les États-Unis ne sont pas en mesure de respecter leurs obligations vis-à-vis de l'ONU en tant que pays hôte, le Secrétariat devra trouver d'autres lieux pour accueillir les événements de l'Organisation, qui sont supposés rassembler les pays et non les diviser. La Conférence d'examen de 2020 doit être organisée de manière responsable, compte dûment tenu de sa signification, et tous les représentants devraient être en mesure de participer aux débats sur les éléments clefs du Traité.

33. **M. Hallak** (République arabe syrienne) estime que le Gouvernement américain cherche à déformer et à manipuler les faits, comme à son habitude, et à accuser certains États afin de détourner l'attention des violations du Traité dont il est responsable ainsi que de l'arsenal nucléaire israélien, pour empêcher la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et pour protéger Israël de tout examen des motifs de sa non-adhésion au Traité. Les conclusions du Conseil des gouverneurs ont été mises aux voix et plusieurs États s'y sont opposés, ce qui montre qu'aucun consensus n'a pu être dégagé concernant la véracité des conclusions et que, à tout le moins, les États-Unis ont fabriqué de toutes pièces les éléments sur lesquelles elles sont fondées.

34. Le représentant des États-Unis a éludé la question du non-respect du Traité par son Gouvernement en faisant allusion à un prétendu accord, qui n'est pas prévu par le Traité. Aux termes de l'article premier du Traité : « tout État doté d'armes nucléaires qui est Partie au Traité s'engage à ne transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs ; et à n'aider, n'encourager ni inciter d'aucune façon un État non doté d'armes nucléaires, quel qu'il soit, à fabriquer ou acquérir de quelque autre manière des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs ».

35. On pourrait citer de nombreux exemples témoignant du non-respect par les États-Unis de diverses dispositions du seul article premier du Traité. Il serait inadmissible de célébrer le cinquantième anniversaire du Traité lors de la prochaine Conférence d'examen sans s'attaquer à cette question. Les États-Unis et d'autres pays semblent vouloir faire échouer la Conférence d'examen de 2020, comme ils l'ont fait pour la Conférence d'examen de 2015.

### Clôture de la session

36. **M<sup>me</sup> Nilsson** (Suède) dit que sa délégation se félicite de ce que les questions de procédure concernant la nomination du Président désigné de la Conférence d'examen aient été réglées et apprécie l'atmosphère constructive de la séance. L'avenir du Traité ne doit pas être considéré comme acquis. Alors qu'ils se préparent à la Conférence d'examen de 2020, les États parties doivent plus que jamais trouver un terrain d'entente, compte tenu des défis auxquels ils sont confrontés en matière de sécurité à l'échelle mondiale. Pour y parvenir, ils doivent nouer un dialogue afin de trouver les moyens de surmonter leurs divergences, eu égard aux engagements pris lors des trois précédentes Conférences d'examen, qui doivent être préservés et mis en œuvre.

37. **M<sup>me</sup> Dallafior** (Suisse) considère que les difficultés rencontrées dans la procédure d'examen mettent en évidence les défis à relever pour parvenir à une issue positive. La délégation suisse se félicite d'un certain nombre d'éléments nouveaux et de ce qu'un grand nombre d'échanges aient été constructifs et aient fait apparaître d'importants points de convergence dans certains domaines clefs. Premièrement, il a été généralement admis que le Traité est indispensable à la sécurité mondiale et qu'il doit rester la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération. Deuxièmement, les documents issus des précédentes Conférences d'examen ont été considérés comme des acquis fondamentaux devant être mis en œuvre et renforcés, car ils constituent un plancher et non un plafond. Troisièmement, ce n'est qu'en envisageant les trois piliers du Traité de manière équilibrée, tout en accordant une attention soutenue à chacun d'entre eux, que des progrès pourront être faits. Les préparatifs de la Conférence d'examen de 2020 devraient être axés sur ces points de convergence.

38. **M. Wood** (États-Unis d'Amérique) dit que les consultations régionales et autres qui se sont tenues et la coopération étroite entre les membres du Bureau pendant le cycle d'examen en cours ont donné le ton des futurs cycles d'examen. Formuler des recommandations par consensus pour la Conférence d'examen de 2020 est

particulièrement difficile et redoutable ; la preuve en est qu'aucun accord n'a encore été atteint. D'ailleurs, ces derniers jours, les États parties se sont plutôt éloignés que rapprochés et le document de travail du Président ne peut donc pas servir de base aux délibérations de la Conférence. Il ne faut toutefois pas renoncer aux efforts visant à parvenir à un accord entre tous les États parties si l'on souhaite faire durer le Traité 50 ans de plus. À cette fin, les parties doivent se concentrer sur leurs objectifs et intérêts communs plutôt que sur leurs divergences ou sur des programmes irréalistes. Le Traité doit être appliqué et renforcé : il a rendu le monde plus sûr et plus prospère en limitant la prolifération des armes nucléaires et en servant de fondement au désarmement nucléaire et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

39. **M. Takamizawa** (Japon) dit que sa délégation se félicite de l'adoption des décisions de procédure, notamment en ce qui concerne la nomination du Président désigné de la Conférence d'examen, ce qui permettra aux États parties de se consacrer pleinement aux questions de fond au cours des 12 prochains mois. Des efforts doivent être faits afin de réduire les divergences de points de vue au sujet de la mise en œuvre du Traité.

40. Plusieurs points doivent être soumis à un examen et à un débat plus approfondis. Premièrement, des mesures concrètes doivent être adoptées en vue de l'application de l'article VI du Traité. Les États parties pourraient soutenir différents éléments de base, tels que la transparence concernant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, ainsi que des mécanismes de vérification. Deuxièmement, l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, ainsi que la diversité et la prise en compte des questions de genre sont d'importantes questions interdisciplinaires. Troisièmement, concernant les questions régionales, la communauté internationale dans son ensemble devrait participer activement à l'étude de la question de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, compte tenu de son incidence sur le régime de non-prolifération. Les questions relatives à la République populaire démocratique de Corée et à l'Iran doivent aussi être examinées plus en profondeur. Quatrièmement, le Japon soutient les efforts de l'AIEA visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de ses garanties. Cinquièmement, il serait utile d'organiser des ateliers régionaux sur les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques afin de donner un coup d'accélérateur aux préparatifs de la Conférence

d'examen de 2020. Le Japon continuera de ne ménager aucun effort pour assurer le succès de cette conférence et encourage tous les États parties à envoyer des représentants de haut niveau afin de montrer le ferme attachement de la communauté internationale au Traité sur la non-prolifération.

41. **M. Prongthura** (Thaïlande), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que si aucun accord n'a été conclu sur la formulation de recommandations par consensus, les débats se sont déroulés de manière respectueuse et constructive et ont jeté les bases pour les délibérations des États parties en 2020. L'ASEAN appelle de nouveau tous les États, en particulier ceux dotés d'armes nucléaires, à faire preuve de bonne foi, à favoriser la compréhension mutuelle, à promouvoir une coopération digne de confiance et à mener des actions collectives responsables afin de progresser sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires.

42. **M. Penaranda** (Philippines) estime que les États parties ont fait preuve d'un esprit de coopération très louable. L'élection du Président désigné de la prochaine Conférence d'examen est une réalisation encourageante. Les propositions visant à renforcer le processus d'examen du Traité en améliorant les méthodes de travail méritent d'être examinées par les États parties. Il faudra faire preuve d'innovation tout en maintenant les acquis afin de préserver la robustesse et l'efficacité du Traité et de veiller à ce que les méthodes de travail du Comité restent adaptées aux objectifs visés pendant les cinquante prochaines années. Plus important encore, afin de garantir le succès de la Conférence d'examen en 2020, il sera indispensable que les États dotés d'armes nucléaires concernés coopèrent de nouveau activement afin de traiter les questions bilatérales liées à la maîtrise des armements et au désarmement, et prennent d'autres mesures constructives, y compris en dehors du Traité. Il sera tout aussi fondamental de renforcer la confiance entre les États parties, en particulier entre ceux dotés d'armes nucléaires, en instaurant un dialogue ouvert, transparent et inclusif. La délégation philippine se réjouit de ce que les États parties souhaitent que la Conférence d'examen de 2020 se fixe des objectifs ambitieux, à la hauteur du cinquantième anniversaire du Traité.

43. **M<sup>me</sup> Pico** (Cuba) regrette que la troisième session du Comité préparatoire n'ait pas permis d'adopter des recommandations de fond par consensus. La délégation cubaine a travaillé activement, tout en maintenant sa position de principe que le désarmement nucléaire doit être la priorité absolue en matière de désarmement. Les positions exposées au cours de la session et l'impossibilité d'adopter des recommandations

montrent une fois de plus qu'un décalage subsiste entre les discours pleins de bonnes intentions de certains États dotés d'armes nucléaires et les engagements réels qu'ils sont prêts à prendre.

44. Lors de la Conférence d'examen de 2020, les États parties doivent aller plus loin en évaluant la mise en œuvre du Traité et en convenant d'un calendrier de mesures concrètes et clairement définies visant à éliminer les armes nucléaires. Des efforts doivent être faits pour obtenir des résultats tangibles et veiller à ce que l'application des décisions qui ont été prises ne soit pas encore retardée. Le plan d'action figurant dans le Document final adopté par la Conférence d'examen de 2010 et les réflexions du Président sur l'état du Traité devraient servir de point de départ à la prochaine Conférence d'examen. Les stratégies consistant à maintenir le statu quo et à retarder indéfiniment l'interdiction et l'élimination complète des armes nucléaires ne sont plus acceptables. C'est pourquoi Cuba invite les États à signer et à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui constitue une mesure efficace de désarmement pouvant contribuer à l'élimination irréversible et vérifiable des armes nucléaires.

45. Malheureusement, les accords conclus lors des conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010 n'ont pas été appliqués en raison du manque de volonté politique de certains États, y compris des États dotés d'armes nucléaires et des États se considérant protégés par le parapluie nucléaire. La délégation cubaine espère qu'il n'en sera pas de même pour la Conférence d'examen de 2020 et que les progrès nécessaires seront accomplis.

46. **M. Al-Fatlawi** (République islamique d'Iran) dit que si le bilan du Traité en matière de non-prolifération est positif, ses résultats en matière de désarmement nucléaire sont accablants. Il s'agit d'un problème chronique du Traité, qu'il convient de résoudre au plus vite. Les États non dotés d'armes nucléaires sont déçus du manque de progrès en matière de désarmement nucléaire, qui résulte du recours à des notions dénuées de sens telles que la « stabilité stratégique » et la « création de conditions propices au désarmement nucléaire », manœuvres dilatoires employées pendant des dizaines d'années. Au fil des ans, la bienveillance et la patience des États non dotés d'armes nucléaires ont été mises à rude épreuve et ces derniers n'ont reçu en retour que des brimades, comme en témoigne la politique nucléaire des États-Unis. Après 50 ans de non-respect de l'obligation juridique formelle découlant de l'article VI, le Gouvernement américain a prévu d'allouer 1,2 milliard de dollars à son arsenal nucléaire, menace d'employer des armes nucléaires contre des États qui n'en sont pas dotés et ignore sans scrupule les

engagements pris lors des précédentes Conférences d'examen. En 2015, les États-Unis ont estimé que les intérêts illégaux et illégitimes d'Israël, qui n'est pas partie au Traité, étaient plus importants que ceux des 189 États parties et que les décisions qu'ils ont adoptées par consensus en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires.

47. Il faut mettre un terme à ces 50 années de non-respect du Traité. C'est pourquoi la Conférence d'examen de 2020 doit être axée sur la négociation et la conclusion d'une convention globale sur les armes nucléaires et marquer le début de la mise en œuvre de toutes les décisions qui ont été adoptées lors des précédentes conférences d'examen et qui n'ont pas été appliquées, y compris la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Il convient également d'ériger en priorité la promotion de la pleine réalisation du droit inaliénable d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La République islamique d'Iran coopérera pleinement avec toutes les délégations souhaitant œuvrer en faveur de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire.

48. **M<sup>me</sup> Mxakato-Diseko** (Afrique du Sud) dit que son Gouvernement, fervent défenseur de l'esprit et de la lettre du Traité sur la non-prolifération, a appuyé la prorogation du Traité pour une durée indéfinie il y a 25 ans. À l'approche de l'anniversaire de cette décision, il incombe aux États parties de montrer que cela était la bonne chose à faire et d'asseoir la crédibilité et la légitimité du Traité en veillant à ce que la procédure d'examen continue d'obtenir des résultats crédibles qui portent à croire que le Traité est appliqué. L'Afrique du Sud est prête à collaborer à cette fin avec tous les États parties.

49. **M. Hallak** (République arabe syrienne) dit que la Conférence d'examen de 2020 se heurtera à de grands obstacles, et que les États parties doivent mettre un terme aux violations constantes et au non-respect du Traité sur la non-prolifération, en particulier des articles I et II. Étant donné que la crédibilité du Traité est mise à l'épreuve, des mesures concrètes et efficaces doivent être adoptées lors de la Conférence d'examen en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

50. **M<sup>me</sup> Jáquez Huacuja** (Mexique) considère que les réflexions du Président sur l'état du Traité constitueront un point de départ essentiel pour les États parties en vue de la préparation de la Conférence d'examen de 2020, qui sera avant tout l'occasion d'examiner des données factuelles sur la mise en œuvre

et le fonctionnement du Traité, plutôt qu'un forum destiné à appuyer le point de vue des uns et des autres.

51. **M<sup>me</sup> Wood** (Australie) invite les États parties à lire les réflexions du Président sur l'état du Traité, qui sont authentiques, tournées vers l'avenir, honnêtes et synthétiques. Le document donne précisément le ton dont les États ont besoin en vue de la préparation de la Conférence d'examen de 2020.

52. **M. Grossi** (Argentine) indique que son rôle de Président de la Conférence d'examen de 2020 commence immédiatement. La troisième session du Comité préparatoire ayant montré que les États parties avaient encore des vues divergentes sur certains aspects du Traité sur la non-prolifération, il entend mener une campagne ambitieuse de consultations partout dans le monde en collaboration avec les États parties et avec des organismes d'appui technique, des exploitants nucléaires et des organisations de la société civile afin de renforcer le Traité. Il est encourageant que les États s'entendent à dire qu'un Traité affaibli ne serait utile à personne.

53. **Le Président** indique qu'il a tout mis en œuvre pour harmoniser les points de vue divergents des États parties, en toute impartialité et en toute transparence. En dépit de leurs affiliations et positions de fond, la sincère volonté de tous les États parties à renforcer le Traité peut aboutir à un projet commun pour l'avenir du Traité. Il faudra redoubler d'efforts pour réussir véritablement à aplanir les divergences. Le Président se félicite de ce que les États parties aient œuvré de concert pour résoudre les questions de procédure à l'approche de la Conférence d'examen de 2020.

54. Après un échange de félicitations et de remerciements, **le Président** prononce la clôture de la troisième session du Comité préparatoire.

*La séance est levée à 13 h 5.*